URIOPSS

Ile-de-France

« JEUNES EXPERTS » : LE DISPOSITIF CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DRIEETS)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de la région
d'Ile-de-France

SOMMAIRE

1 *Avant-propos*

2 *Contexte du projet*

3 *Déroulement du projet*

4 *Contribution “ Jeunes experts”*

5 *Conclusion*

Avant-propos

Dans le cadre du déploiement du Contrat Engagement Jeune (CEJ), l'URIOPSS Île-de-France, à l'initiative de Cécile Tagliana, ex-commissaire à la lutte contre la pauvreté, a accepté de porter un projet innovant. L'objectif est de créer un groupe de jeunes en rupture, bénéficiant d'un accompagnement social intensif et adapté, en particulier sur le volet "jeunes en rupture" du CEJ. Cette démarche vise à proposer une intervention sociale individualisée pour ce public particulièrement vulnérable.

Son ambition est de suivre le déploiement de ce dispositif, son efficacité et sa pertinence avec les personnes accompagnées.

Le projet vise à engager une participation active de jeunes généralement peu touchés par les politiques publiques, des jeunes dits « en rupture » et à mobiliser leurs savoirs expérientiels dans l'objectif d'évaluer ce nouveau dispositif, mais également en les invitant à formuler des préconisations.

Dans ce contexte, l'Uriopss Ile-de-France a été mobilisée pour porter le projet, forte de ses réflexions autour de la participation dans les secteurs social, sanitaire et médico-social.

Contexte du projet

Le Contrat d'Engagement Jeunes est un dispositif lancé en mars 2022 dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » initié par le Ministère du travail et de l'insertion en juillet 2020. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (29 ans pour les personnes en situation de handicap), qui ne sont ni en formation, ni étudiants et qui ont des difficultés à s'inscrire dans un emploi durable. Le Contrat d'Engagement Jeune est un parcours de 6 à 12 mois qui a pour objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi grâce à un accompagnement individualisé. Le jeune s'engage à suivre un programme intensif de 15 à 20h par semaine d'activités en échange d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois en fonction de ses ressources et du respect de ses engagements.

Le déploiement du dispositif CEJ inclut un volet « jeunes en rupture ». C'est une modalité d'intervention du CEJ adaptée aux jeunes les plus en rupture, avec une phase en amont du contrat d'engagement porté par des associations en charge du repérage ("Aller-vers"), de l'accompagnement social (logement, santé, mobilité), des jeunes, puis de leur co-accompagnement vers l'insertion professionnel avec la mission locale. Le déploiement de l'intervention s'appuie notamment sur l'expertise des associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté. C'est sur ce volet précis du CEJ (jeunes en rupture) que le projet "Jeunes Experts" porté par l'Uriopss Île-de-France s'est développé .

Initialement, ce projet devait rassembler une quinzaine de jeunes (de 16 à 25 ans) et se dérouler toutes les 6 semaines à l'URIOPSS Ile-de-France. Dans ce cadre, les réunions avaient pour objectif d'évoquer, avec les jeunes concernés, des thèmes de leur quotidien (santé, école, insertion professionnelle, mobilité, relations sociales, etc.) et d'identifier des freins ainsi que des leviers aux dispositifs existants. Cependant, compte tenu du temps nécessaire aux associations pour déployer leur projet et accueillir les jeunes, de l'inadéquation entre le rythme des réunions et les problématiques du public, des difficultés pour « faire groupe », de mobilité pour les jeunes et au regard des différences de pratiques trop importantes entre les dispositifs, cette modalité du projet n'a pu être mise en place.

Ainsi, à partir d'avril 2023 et en lien avec l'ensemble des parties prenantes (Commissariat à la lutte contre la pauvreté, DRIEETS et les associations), les modalités de déploiement du projet ont été repensées et il s'est définitivement mis en place en septembre 2023. Cependant, suite à un non renouvellement des financements alloués, celui-ci s'est arrêté en mars 2024.

Déroulement du projet

1. Démarches du projet

Au regard des constats explicités dans la partie précédente, la nouvelle articulation du projet a été pensée et guidée par une quadruple démarche :

Une démarche co construite : La mise en place de ce projet nécessitait l'appui des professionnels des dispositifs. En effet, ces derniers accompagnent au quotidien les jeunes, ils ont créé un lien privilégié avec eux et ils ont une connaissance fine de leurs problématiques. Dans sa mise en place et dans son animation, les professionnels des dispositifs sont donc des acteurs essentiels, sur lesquels il convenait de s'appuyer.

Une démarche territoriale : Au regard des dynamiques territoriales sur lesquelles se développent les dispositifs CEJ, il apparaissait essentiel que l'ensemble des départements d'Ile-de-France soit concerné. En effet, il convenait que les jeunes puissent faire part de leurs différentes réalités territoriales et évoquer les impacts que ces enjeux ont sur le déploiement du CEJ. Aussi, dans l'objectif d'être le plus complet possible, l'enjeu était qu'un maximum de départements franciliens soient représentés.

Une démarche « d'aller-vers » : Au regard des difficultés de mobilité rencontrées par certains jeunes, la mobilisation d'une dynamique « d'aller vers » apparaissait nécessaire. En effet, en se déplaçant et en déployant le projet directement au sein des associations, l'objectif était de construire les échanges avec les jeunes au sein d'un espace qu'ils perçoivent comme sécurisant.

Une démarche de participation à la politique publique : Dans l'objectif d'accompagner les jeunes à porter une vision sur la politique publique qui les concerne, il apparaissait essentiel que la conception et la réalisation de ce projet puisse s'appuyer pleinement sur le vécu des jeunes, leurs attentes et leurs savoirs expérientiels.

2. Organisation du projet

Le projet, dans son organisation, devait donc tenir compte de l'ensemble des démarches présentées ci-dessus. Aussi, plusieurs dispositifs franciliens ont été contactés et 4 ont très rapidement répondu positivement : en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine, dans le Val d'Oise et en Essonne. Ils comportaient l'avantage de représenter l'hétérogénéité territoriale de l'Ile-de-France : zones rurales, périurbaine et urbaine.

Les entretiens individuels se sont déroulés sur des durées d'environ 30 minutes et directement dans les dispositifs. L'objectif était d'une part de créer un espace sécurisant, propice à la participation, et d'autre part de mettre en place un cadre non contraignant (durée et lieu) afin de favoriser la pérennité du projet et l'adhésion des jeunes.

Après une phase de présentation et d'échanges avec les associations, un panel de 12 jeunes a été constitué, 3 par dispositif. Ce groupe était composé de 7 jeunes femmes et 5 jeunes hommes, tous entre 18 et 20 ans et avec un CEJ contractualisé. Afin de couvrir l'ensemble de la prise en charge en CEJ et de mesurer un potentiel écart dans les regards portés sur les accompagnements proposés mais également sur les préconisations formulées, deux entretiens par jeune ont été réalisés : un premier quelque temps après la contractualisation et un second à la fin. Ainsi, 24 entretiens devaient être réalisés et, compte tenu de la fin du conventionnement du projet, 18 ont été mis en place.

Ces échanges avaient pour objectif l'expression du savoir expérientiel des jeunes et non d'orienter leurs participations ou leurs préconisations au travers de raisonnement préétablies par les institutions. Dans ce contexte, le choix d'entretiens de type semi-directif apparaissait le plus adapté à cet enjeu. Il permettait d'une part d'apporter un cadre à l'échange et d'autre part de laisser aux jeunes une marge de manœuvre importante dans leurs expressions. Dans ce contexte, les relances ou les demandes de reformulations permettaient de préciser certaines réponses.

3. Guide entretien et calendrier du projet

Première série de questions (début de prise en charge) :

- Est-ce que tu peux m'expliquer comment tu es arrivé dans ce dispositif ? Pourquoi as-tu été orienté ici ? (10 minutes) (1)
- Est-ce que tu peux me décrire ta prise en charge ici ? (10 minutes)
- En fonction de tout ce que tu m'as expliqué, est-ce le dispositif correspond à l'image que tu t'en faisais ? Pour toi, est-ce qu'il y a des points à améliorer ? (10 minutes)

Deuxième série de questions (fin de prise en charge) :

- Peux-tu me raconter ce qu'il s'est passé pour toi au cours de ces derniers mois ? Me raconter les accompagnements qu'on t'a proposés ? (10 minutes)
- Avec le recul, quel regard portes-tu sur ton évolution ? Sur le dispositif ? (10 minutes)
- Comment envisages-tu la suite ? La fin de l'accompagnement ? (10 minutes)

Les comptes rendus de ces échanges ont été rédigés. Même si les propositions de cette contribution ont été élaborées avec les jeunes, le dépouillement des entretiens a permis de les harmoniser et de répondre aux objectifs de ce projet.
Concrètement, le projet s'est déroulé de la façon suivante :

- **D'avril à juillet 2023** : consultation de l'ensemble des parties prenantes dans l'objectif de réorganiser le projet et, ciblage de certains jeunes souhaitant s'inscrire dans cette démarche.
- **Juillet à août 2023** : Stabiliser des associations investies dans ce projet et constitution du groupe de jeunes
- **Septembre 2023 à mars 2024** : Réalisation des entretiens.
- **Mars 2024** : Annonce du non renouvellement du financement de la convention.

[1] Avec l'accord préalable du jeune, l'utilisation du tutoiement a pour objectif d'instaurer un climat de confiance lors de l'échange.

Contribution “ Jeunes experts”

Les constats et propositions développés ci-dessous ont donc été formulés par les jeunes eux-mêmes. Une totale liberté leur a été laissée dans l’élaboration de leurs constats et de leurs recommandations. En effet, ce projet a été guidé par l’objectif d’une participation libre et entière du public concerné. Aussi, l’enjeu n’a pas consisté à écarter certaines propositions en présageant, par avance, qu’elles puissent être perçues par les pouvoirs publics comme non réalisables, mais plutôt de positionner les jeunes en tant qu’acteur central de la politique publique qui les concerne. Notre travail s’est donc développé dans un soutien de leurs expressions, en assurant une continuité logique dans leurs savoirs expérientiels : de leurs constats, puis leurs recommandations.

Pour retranscrire au mieux les échanges et gagner en lisibilité, les recommandations ont été scindées en 7 parties en suivant la chronologie du dispositif. Ces recommandations débutent donc avant la contractualisation et se terminent au terme du CEJ. Chacune d’entre elles comporte des verbatims, issus des entretiens réalisés avec les jeunes, leurs constats, que nous avons synthétisés, et leurs recommandations. Il a pu arriver que nous soyons contraints de reformuler ou de soutenir l’élaboration de ces recommandations. Cependant, ce travail a été soumis à la validation des jeunes eux-mêmes.

1 *« Avant le CEJ il n’y avait rien »*

Excepté 3 jeunes issus d’un dispositif bien particulier intervenant auprès d’un public migrant, l’ensemble des participants évoque, avant leur entrée en CEJ, une rupture avec leur environnement social et notamment l’école. Cette situation est généralement liée à un évènement traumatisant vécu par le jeune : « *J’ai fait une grosse connerie. J’ai été en prison* » ou à une déscolarisation plus ou moins subie : « *J’ai arrêté l’école petit à petit* », « *Le médecin m’a dit que j’avais fait de la phobie scolaire* », « *J’ai été harcelée* ».

Avant le CEJ, il n’y avait rien. J’étais déscolarisée, chez ma mère. On se disputait

Cette perte de lien avec l'environnement et plus précisément avec l'école intervient pour chacun après l'âge de l'obligation scolaire. Dans ce contexte et suite à l'absence de soutien familial ou social, les jeunes s'isolent progressivement : « *Je suis resté chez moi* ». Certains d'entre eux notent également que l'institution scolaire n'entreprend pas ou peu de démarches d'accompagnement en vue de penser une nouvelle orientation : « *Du lycée, personne m'a appelé* », accentuant ainsi la rupture.

Dans ce contexte d'émiettement du lien social, les jeunes se replient progressivement sur eux-mêmes, au sein du domicile familial. Ce processus d'isolement s'accompagne d'une dégradation dans les relations entre parents et enfants. En effet, d'importantes tensions apparaissent : « *Avec ma mère, on se disputait tout le temps* ». Ces situations s'installent dans le temps et accentuent les problématiques : « *J'étais dans ma bulle. J'ai fait de plus en plus pas grand-chose* ».

L'accueil en CEJ marque généralement la fin de cette période complexe.
L'orientation vers ce dispositif se réalise selon différentes modalités. Certains sont orientés par les services sociaux : « *C'est l'éducatrice qui m'a parlé du CEJ* » et d'autres par la famille qui cherche, par ses propres moyens une issue à cette situation : « *Ma mère n'en pouvait plus. Elle m'a amenée à la Mission Locale et je suis arrivée comme ça* ».

Indépendamment de ces questions, l'accueil en CEJ marque également la reprise de lien entre le jeune et son environnement social. Avec le recul, l'intégration dans ce dispositif est perçue par ces derniers comme un soulagement, mais engendre aussi une forme de regret sur une prise en charge qu'ils considèrent tardive : « *Maintenant qu'on y est, on se demande pourquoi on n'est pas arrivé plus tôt* »

C'est donc dans ce processus : rupture, isolement, dégradation de la problématique, accueil en CEJ et reprise de lien que s'est construite la première recommandation.

Favoriser le repérage des jeunes en rupture par un développement du partenariat avec l'institution scolaire et des démarches « d'aller vers »

Cette proposition repose sur un double constat : d'une part, le souhait d'agir le plus rapidement possible sur la période d'isolement et, d'autre part, le regret d'une absence de soutien de l'Ecole lors de la déscolarisation. L'objectif est donc de réduire la durée de rupture soit en favorisant la prise de contact dès l'arrêt de la scolarité, notamment en développant les démarches d'aller vers, notamment numériques, en direction des jeunes concernés et de leur famille.

« Maintenant qu'on y est. On se demande pourquoi on n'est pas arrivé plus tôt »

2 *Le lien éducatif comme condition de la réussite*

« Sans Mathilde, je n'en serai pas là. Je serai toujours chez moi » (2)

L'isolement et le repli sur soi des jeunes génèrent, dans leur vie sociale et psychique, des problématiques plus ou moins importantes : « *Je ne voyais plus personne. Je ne me déplaçais plus* », « *J'étais seul, sans rien* ». Dans ce contexte, ils peuvent s'inscrire dans une forme de trouble du lien social ou de la santé mentale. Afin de favoriser l'investissement dans le dispositif, le professionnel doit tenir compte de ces difficultés dans le lien qu'il crée avec le jeune.

Cette modalité d'intervention passe notamment par une écoute active : « *Pour la première fois, je me suis sentie écoutée* » ; le respect de la singularité : « *On fait selon moi, on prend le temps* » ou par des actes à forte portée pratique mais aussi symbolique : « *Mathilde venait me chercher en voiture tous les jours chez moi* ».

Pour les jeunes, ce lien soutenant et sécurisant semble être constitutif de leur réussite au sein du dispositif : « *Sans Mathilde, je n'en serai pas là* », « *C'est grâce à Léa que j'ai un logement* ». Cependant, les professionnels ne peuvent malheureusement pas se démultiplier. Aussi, dans le quotidien, il arrive qu'une urgence vienne décaler ou annuler un engagement pris auprès du jeune : « *La dernière fois, elle était avec Tom. Elle n'est pas venue me chercher…* ». Si ce type de contrainte ne pose aucune difficulté dans un certain contexte, dans le cadre du CEJ, et compte tenu des problématiques sociales et psychiques précédemment évoquées, il peut générer des conséquences beaucoup plus négatives :
« *… du coup, je suis restée chez moi* ».

De plus, le secteur connait actuellement d'importantes tensions RH. Si ces différents mouvements de personnel rendent plus complexe la constitution d'un lien de confiance, les jeunes constatent qu'ils peuvent entraîner une forme de désorganisation dans le fonctionnement habituel du service : « *C'est compliqué pour nous que ça change tout le temps* ».
De ces éléments s'est développée la seconde recommandation :

Renforcer en nombre les équipes des dispositifs afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif

Cette deuxième proposition repose sur la volonté pour les jeunes rencontrés de préserver le fonctionnement habituel du service et leur lien avec le professionnel, qui sont perçus comme des conditions nécessaires à la réussite du dispositif et à leur réinsertion.

« On n'est pas aveugle, on voit bien qu'ils galèrent ! »

2 L'ensemble des prénoms a été changé pour conserver l'anonymat des personnes entendues en entretien.

3 *Les pairs : entre peur et soutien*

« Au début, tout le monde me regardait »

Pour une grande majorité d'entre eux, les jeunes ont donc connu une période d'isolement où leurs relations sociales semblent s'être principalement limitées à des échanges avec la cellule familiale. Si la démarche d'aller-vers proposée par les dispositifs et le lien éducatif permet d'intégrer plutôt rapidement le CEJ : « *La contractualisation s'est passée très vite après mon premier rendez-vous* », la reprise de relations avec les pairs semble générer une forme d'appréhension plus ou moins importante : « *Je n'étais pas moi-même* ».

Ces difficultés dans la construction du lien social cumulées à la présence de profils de jeunes dont l'expression des problématiques est parfois bien différente, engendrent parfois des tensions au sein du groupe. Lors des entretiens, plusieurs jeunes nous ont relaté des expériences de conflits avec leurs pairs qui, avec le recul de la prise en charge, sont analysées avec plus de distance : « *J'avais du mal à m'habituer aux autres* ».

L'accompagnement proposé en CEJ et les relations au sein du groupe permettent donc de travailler le lien social des jeunes accueillis. Pour eux, ces interactions sont perçues comme essentielles dans le cadre de leur projet de réinsertion : « *On m'apprend à être à l'aise avec les gens* ».

Par ces dynamiques, les jeunes notent que le regard qu'ils portent les uns sur les autres évolue : « *Certains ont souffert différemment de moi et faut apprendre à les connaître* ». Alors qu'ils suscitaient une forme d'appréhension au début de la prise en charge, les pairs deviennent progressivement un soutien sur lequel les jeunes s'appuient : « *J'ai l'impression que les gens sont plus matures ici. Ça m'aide* ».

C'est dans ces relations avec les pairs qui, dans les premiers temps de l'intervention, suscitent une forme de crainte puis deviennent un soutient, voire pour certains, une forme de modèle, que s'est construite la deuxième recommandation.

Favoriser le travail en groupe et développer l'emploi de travailleurs pairs

Cette troisième recommandation s'inscrit dans le souhait d'encourager les dynamiques entre pairs, en développant notamment l'emploi de travailleurs pairs au titre du savoir expérientiel, dans l'objectif de soutenir la prise en charge de jeunes.

« Avant, y avait un vieux ici. Il était comme nous avant. C'est frais ! ça donne de l'espoir ! »

4 *L'argent comme moteur ?*

« Quand on m'a dit qu'il y avait une allocation… »

La contractualisation du CEJ ouvre le droit à une allocation de 331 euros à 550 euros pour les jeunes de plus de 18 ans et de 220 euros pour les moins de 18 ans. Le montant varie en fonction des ressources (niveau d'imposition) et est notamment conditionné au respect des engagements du contrat.

Avant l'intégration définitive dans le dispositif, l'annonce du versement de cette allocation semble attirer certains jeunes vers une contractualisation rapide du CEJ : « *Quand on m'a dit qu'il y avait une allocation… C'est sûr, ça donne envie de signer !* ». En effet, la majorité d'entre eux, qu'ils vivent encore auprès de leur famille ou non, se trouvent dans des situations précaires. La somme versée vient donc réduire certaines difficultés
financières : « *Ça aide pas mal !* »

Cependant, l'allocation n'agit pas uniquement sur ces problématiques. Les jeunes notent qu'elle est également un marqueur de changement dans leur situation : « *Ça fait du bien, on a l'impression qu'on grandit* ». Cette évolution est aussi synonyme d'un début d'autonomie vis-à-vis de la cellule familiale qui répondait jusqu'alors aux besoins financiers de leurs enfants : « *Maintenant, je peux m'acheter des trucs sans demander à ma mère* ».

Seul point de désaccord : les modalités de calcul de l'allocation pour les plus de 18 ans. En effet, celle-ci varie en fonction du niveau de ressources. Or, si certains jeunes disposent de leur propre avis d'imposition, d'autres sont encore sur ceux de leurs parents. Ils ne perçoivent donc pas la même somme, créant des disparités au sein des groupes de jeunes : « *Moi, je touche que 300 euros car c'est indexé aux impôts de ma mère. C'est pas normal ! Je fais la même chose que tout le monde !* »

Dans leur prise en charge par les dispositifs CEJ, les jeunes ont l'impression de répondre chacun aux mêmes engagements, « *d'être à égalité* ». Ainsi, les écarts dans les sommes versées sont, pour ceux qui perçoivent moins, symbole d'injustice. C'est de cette perception que s'est construite la quatrième proposition :

Supprimer les conditions fiscales dans le calcul de l'allocation CEJ

Sans remettre en question l'ensemble des conditions d'accès, les jeunes estiment que la suppression du critère fiscal permettrait que le versement de l'allocation soit plus équitable.

« C'est pas normal ! Je fais la même chose que tout le monde ! »

5 *Un long chemin vers l'insertion professionnelle*

« J'avais tellement de problèmes ! »

Comme évoqué par ailleurs, les parcours de vie des jeunes rencontrés et plus précisément l'isolement social qu'ils ont connu au cours des mois précédant leur accueil engendrent différentes problématiques qui sont autant d'obstacles à une reprise d'activité : « *J'avais tellement de problèmes en arrivant ici* ».

Pour répondre en partie à ces enjeux, les dispositifs CEJ orientent leur action autour de projets spécifiques : accès au logement, mobilité ou apprentissage de français : « *Ici, j'apprends le français. C'est important pour travailler* ».

Si pour les jeunes ces démarches sont essentielles au projet de réinsertion : « *Ici on a besoin de la voiture pour se déplacer* », elles ne semblent pas pour autant répondre à l'ensemble de leurs besoins « *Moi, je voudrais aussi qu'on m'aide pour autre chose* ». Aussi, pour bénéficier d'un accompagnement global, les jeunes expliquent être parfois contraints de multiplier les espaces de prises en charge.

Si pour certains cette multiplicité d'intervention peut être relativement peu contraignante, pour d'autres, ils expriment, dans le cadre des entretiens, une forme de souffrance face à cette situation : « *C'est difficile d'avoir plusieurs rendez-vous. Je ne vais pas à tous* ».

Pour ces jeunes, l'ensemble de ces prises en charge sont perçues comme essentielles à leur objectif de réinsertion professionnelle. Dès lors, ils formulent cette cinquième préconisation :

Développer la pluridisciplinarité des équipes au sein du CEJ et/ou améliorer la coordination entre les acteurs.

L'objectif de cette recommandation semble s'inscrire dans une volonté d'agir plus globalement et de façon plus cordonnée sur les problématiques rencontrées par les jeunes afin de favoriser la réussite de leur projet d'insertion professionnelle.

« C'est difficile d'avoir plusieurs rendez-vous. Je ne vais pas à tous »

6 *Les stages comme marqueur de réussite du dispositif*

« Je me mets tellement de pression pour le travail »

Malgré les différentes problématiques énoncées par ailleurs, la reprise d'une activité professionnelle demeure, pour les jeunes, l'objectif central de leur prise en charge. Cependant, celui-ci est parfois source d'inquiétude : « *Je me mets tellement de pression pour le travail* », « *J'ai besoin d'un travail pour me sécuriser* ».

En effet, les jeunes ont bien conscience qu'une insertion professionnelle, même sous la forme d'un stage, est difficilement envisageable dès les prémices de leur accueil en CEJ. Dès lors, les différents accompagnements et notamment les ateliers auxquels ils assistent leur permettent de mesurer leurs évolutions. Ce processus conduit les jeunes à progressivement se projeter vers un projet professionnel : « *Je sens que je m'améliore, c'est important pour après* ».

Dans ce contexte, ils estiment que l'accès au stage est l'aboutissement et le symbole de leur évolution positive : « *J'ai trouvé un stage la semaine dernière. C'est bon, j'ai réussi !* ». S'il marque effectivement une réussite dans le processus d'intervention, les jeunes notent qu'il permet également de se projeter plus sereinement dans l'avenir : « *Avec le stage, maintenant je me projette* », « *Après, j'ai l'espoir de travailler dans la sécurité* ».

Cette sixième recommandation ne s'inscrit donc pas dans un axe d'amélioration du dispositif, mais plutôt dans une volonté de souligner une orientation qui, selon les jeunes, fonctionne.

Maintenir et favoriser les interventions liées à l'accès à l'emploi

Les regards relativement positifs portés sur ces types d'actions semblent valider le cadre initial de la politique publique du CEJ, dont l'objectif se développait autour d'une « *entrée plus rapide et durable dans l'emploi* ».

« J'ai trouvé un stage la semaine dernière. C'est bon, j'ai réussi ! »

7 *Après, il y a la peur…*

« C'est allé trop vite »

Pour rappel, le CEJ est un parcours de formation qui dure entre 6 mois et 12 mois. Cette intervention propose un cadre structurant et des perspectives à des jeunes dont le parcours de vie les a conduits à une forme de rupture du lien social : « *C'est bien ici. On a des objectifs concrets. On se projette* ». De plus, les modalités d'interventions, notamment au travers du lien éducatif constitué, de la démarche d'aller-vers mise en place, des ateliers proposés ou des relations construites entre les jeunes, offrent au public accueilli une structure sécurisante : « *On a pris le temps de comprendre qui je suis vraiment* ». Les jeunes, en se reposant sur ce cadre enveloppant et bienveillant, créent ainsi des conditions propices à une évolution positive.

Dans ce contexte, la fin de la prise en charge en CEJ peut susciter quelques craintes chez les jeunes concernés : « *J'ai l'impression de pas avoir terminé* ». En effet, elle clôture un processus d'accompagnement enveloppant, dense et chargé émotionnellement : « *C'est allé trop vite* ». Pour ces jeunes, l'arrêt du CEJ semble signifier un avenir incertain et sans soutien : « *C'est mon dernier jour aujourd'hui. J'aimerais bien être encore avec l'équipe, ça va être difficile maintenant* ».

Face à cet inconnu et afin que la transition soit la plus sécurisante possible, les jeunes souhaitent maintenir un lien avec le service : « *Pas facile de s'apercevoir qu'on a avancé. J'aimerais pouvoir rester en contact avec eux* ». Dans ce contexte, certains estiment que leur situation nécessite encore un accompagnement et sollicitent un ultime renouvellement alors que le parcours de 12 mois de formation est terminé. Sur ces sujets, le cadre étant extrêmement précis, ce type de demande, en forme de dérogation, marque leur besoin de poursuivre l'intervention : « *J'ai besoin de continuer. J'ai fait une demande et j'ai tendance à espérer qu'il y aura un miracle* ».

Ces deux dernières recommandations semblent donc s'inscrire dans une conséquence directe du parcours de vie connu par les jeunes et des problématiques rencontrées. En effet, la contractualisation du CEJ est venue rompre l'isolement social dans lequel ils se trouvaient.

Alors qu'au début de leur prise en charge, ces jeunes n'envisageaient pas une reprise d'activité, leur parcours dans le dispositif leur a permis de construire progressivement un projet d'insertion professionnelle.

C’est donc par la conscience qu’ils ont de leur propre évolution, mais également dans le regard qu’ils portent sur leur parcours que se sont élaborées ces propositions :

- **Permettre plus largement un ultime renouvellement à l’issue des 12 mois du parcours de formation**
- **Ouvrir un « droit à la sollicitation » : dans un cadre clairement défini en amont, permettre aux jeunes de maintenir un lien avec le dispositif**

Pour les jeunes, ces recommandations semblent avoir comme principal objectif que la fin du CEJ ne constitue pas une nouvelle rupture dans leur parcours de vie.

« J’ai besoin de continuer »

Conclusion

Après quelques difficultés rencontrées dans sa mise en place, le projet « jeunes experts » s'est pleinement déployé sous une nouvelle articulation en avril 2023. En effet, dans une quadruple démarche, coconstruite, territoriale, d'aller-vers et de participation à la politique publique, l'objectif s'est focalisé sur l'expression du savoir expérientiel des jeunes concernés. Les entretiens, élaborés afin d'apporter un cadre à l'échange et de favoriser la participation, ont débuté en septembre 2023 et auprès de 12 jeunes. Cependant, ils se sont terminés en mars 2024 à la suite du non renouvellement de la convention. Les résultats sont donc à analyser au regard de ce contexte.

Les différentes recommandations formulées par les jeunes au cours des échanges ont été organisées afin de suivre le processus de leur prise en charge : de la contractualisation jusqu'à la fin de l'intervention. Globalement, elles signifient que le dispositif répond à leurs attentes. En effet, la proposition d'un parcours individualisé, soutenant et sécurisant semble s'inscrire en adéquation avec les problématiques qu'ils rencontrent. Cependant, pour répondre encore plus précisément aux besoins, ils estiment que des axes d'amélioration pourraient être envisagés, notamment autour d'un meilleur repérage du public, d'un développement de la pluridisciplinarité des équipes, de l'intégration de travailleurs pairs et d'un élargissement de la durée d'intervention.

Comme évoqué dans la présentation méthodologique, l'enjeu n'a pas consisté à écarter certaines propositions en présageant, par avance, qu'elles puissent être perçues par les pouvoirs publics comme non réalisables, mais plutôt de positionner les jeunes en tant qu'acteur central de la politique publique qui les concerne. Ces recommandations sont donc issues de l'expression de leurs savoirs expérientiels.

Enfin et pour conclure, il est important de noter que ce projet s'inscrit pleinement dans le plan stratégique 2021-2025 de l'Uriopss Île-de-France, dans lequel notre Union a élaboré une feuille de route transversale sur la participation et le développement du pouvoir d'agir. Dans ce cadre, nous nous tenons à la disposition de l'ensemble des acteurs pour envisager la poursuite de ce projet ou sa déclinaison pour d'autres dispositifs.

URIOPSS

Ile-de-France

16 rue des Terres au Curé 75013 Paris
contact@uriopss-idf.fr - 01 44 93 27 00 - www.uriopss-idf.fr